



## MAIRIE DE MONTROZIER

### LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq le deux avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MONTROZIER, dûment convoqué le vingt-huit mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Gages, sous la présidence de Monsieur Laurent GAFFARD, Maire.

#### Présents :

Madame Séverine RAFFY, Madame Fatima DANSETTE, Monsieur Bernard ARETTE, Monsieur Yves CASTELLA, Monsieur Marc SOLINHAC, Monsieur Manuel BELLO, Madame Caroline AOUAT, Monsieur Florent VERNHET, Madame Stéphanie CASTANIE, Madame Marina LACAZE, Madame Myriam CABROL, Monsieur Stéphane CHAPTAL, Monsieur Benoît RASCALOU, Madame Bernadette POMIES.

#### Pouvoirs de vote :

Madame Marie-Christine MAUREL donne pouvoir à Madame Fatima DANSETTE  
Madame Chantal APESTEGUY donne pouvoir à Monsieur Yves CASTELLA

Absent excusé : Monsieur Sébastien BOUDOU

Secrétaire de séance : Madame Caroline AOUAT

#### **1- Délibération 2025/06 pour valider le renouvellement de la certification de la gestion durable des forêts : PEFC votée à l'unanimité**

Le Conseil Municipal a validé le renouvellement de l'adhésion au Programme de Reconnaissance des Forêts Certifiées (PEFC) à compter du 13/06/2025 pour une durée de 5 ans.

#### **2- Délibération 2025/07 pour autoriser la signature de la convention avec le Département concernant le partage des compétences en matière d'aménagement et d'entretien des routes départementales votée à l'unanimité**

Le Conseil Municipal a validé la proposition du Conseil Départemental de clarifier les compétences du Département et des communes en ce qui concerne les responsabilités et l'entretien des aménagements communaux sur route départementale.

#### **3- Délibération 2025 /08 pour valider le projet de création d'un parcours pêche au bord de l'Aveyron et son plan de financement prévisionnel votée par 3 voix contre et 14 voix pour.**

Le Conseil Municipal a validé le projet de création d'un parcours de pêche entre le vieux pont de Gages pour l'amont et la chaussée du moulin de la Resse en aval et son plan de financement prévisionnel.

#### **4- Délibération 2025/09 pour autoriser la signature de deux avenants pour les travaux de restauration de l'Eglise de Trébosc votée par 3 abstentions et 14 voix pour.**

Le Conseil Municipal a autorisé la signature de deux avenants, l'un pour la dépose et repose des barrières de communion et l'autre pour la réparation sur place du bénitier.

#### **5- Délibération 2025/10 pour valider des travaux de réfection de la toiture de la chapelle nord de l'église de Trébosc votée par 3 abstentions et 14 voix pour.**

Le Conseil Municipal a autorisé la signature du devis de l'entreprise ALBOUY COUVERTURE qui s'élève à 7 149,20 € HT pour la réparation de la toiture de la chapelle Nord de l'église de Trébosc.

#### **6- Délibération 2025/11 pour valider la création d'un poste d'adjoint technique contractuel dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activités pour le service technique votée à l'unanimité.**

Le Conseil Municipal a validé la création d'un poste d'adjoint technique contractuel à temps complet pour le service technique à compter du 07 avril 2025 jusqu'au 06 septembre 2025, contrat renouvelable si besoin 1 fois un mois.

#### **7- Délibération 2025/12 pour approuver le Compte Financier Unique 2024 du budget principal de la commune votée par 3 voix contre et 13 voix pour.**

Le conseil municipal a voté le compte financier unique du budget de la commune présenté lors de la commission finances du 26 mars 2025.

#### **8- Délibération 2025/13 pour valider l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 du budget commune votée par 3 voix contre et 14 voix pour.**

Le conseil municipal a validé l'affectation de résultats pour le budget commune.

**9- Délibération 2025/14 pour valider le taux des taxes pour 2025 votée par 3 voix contre et 14 voix pour.**

Le conseil municipal a voté les taux des taxes pour l'année 2025, soit +1% pour chacun des taux : taxe d'habitation, taxe foncière bâtie et taxe foncière non bâtie.

**10- Délibération 2025/15 pour valider le budget 2025 de la commune votée par 3 voix contre et 14 voix pour.**

Le conseil municipal a validé le budget commune déjà présenté en commission finances du 26 mars 2025.